



LA FARLÈDE

Hôtel de Ville

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

D' Raymond Abrines

Service
aménagement,
grands travaux,
urbanisme, cadastre,
foncier
04 94 27 85 87

Je soussigné Monsieur Raymond ABRINES, maire de La Farlède, certifie que l'avis d'enquête publique relatif à la modification n° 5 du Plan Local d'Urbanisme, fait l'objet d'un affichage sur le panneau lumineux de la commune, situé près de la poste, à compter du 08.03.2018 et jusqu'au 04.05.2018 inclus.

2 photographies sont jointes au présent certificat.

Fait à La Farlède, le 9 mars 2018

Le Maire,

Docteur Raymond ABRINES



en copie



PANNEAU LUMINEUX DE JOUR

CS

PANNEAU LUMINEUX
DE NUIT

VILLE DE LA FARLEDE

AVIS
D'ENQUETE
PUBLIQUE

Présentation n°3 du PLU

2018

Service de
l'urbanisme
04 94 27 85 87

527